

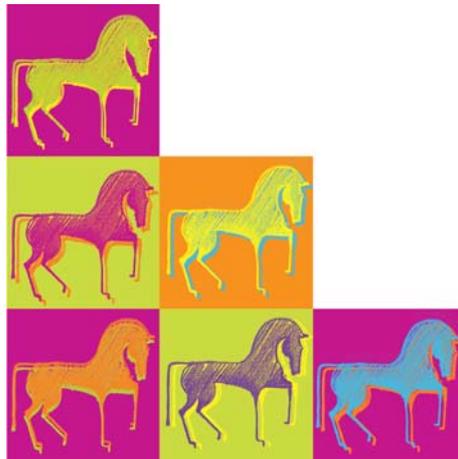
Parcours

études - stratégie - communication

Filière cheval PACA

Qui est qui ?

Qui fait quoi ?



www.parcours-conseil.com

Septembre 2005

SOMMAIRE

1	UN POINT COMMUN, LE CHEVAL ET DE MULTIPLES FACETTES	3
1.1	DES ACTEURS DIFFERENTS POUR UNE MEME PASSION, LE CHEVAL	3
1.2	LES COURSES.....	3
1.2.1	<i>La tutelle de l'Etat.....</i>	3
1.2.2	<i>Les sociétés mères.....</i>	3
1.2.3	<i>Les sociétés de courses.....</i>	4
1.2.4	<i>Les Comités et Conseils du Trot et du Galop.....</i>	4
1.2.5	<i>Les propriétaires.....</i>	5
1.2.6	<i>Les parieurs et les paris.....</i>	6
1.2.7	<i>Les éleveurs.....</i>	6
1.2.8	<i>Les entraîneurs.....</i>	7
1.2.9	<i>Les jockeys.....</i>	7
1.2.10	<i>La formation.....</i>	8
1.3	LE LOISIRS ET LE SPORT.....	9
1.3.1	<i>Les établissements équestres.....</i>	9
1.3.2	<i>La formation professionnelle.....</i>	10
1.3.3	<i>Les organisateurs de concours et événements sportifs.....</i>	10
1.3.4	<i>Les éleveurs.....</i>	10

Qui est qui et Qui fait quoi ?

1 Un point commun, le cheval et de multiples facettes

1.1 Des acteurs différents pour une même passion, le cheval

La filière du cheval est entrée dans son entier dans le secteur agricole en février 2005, avec le vote de la Loi sur les territoires ruraux. L'article 38 de cette Loi parue au JO du 24 février 2005 mentionne que « **les activités d'entraînement et de préparation des équidés en vue de leur exploitation, à l'exclusion des activités de spectacle** » sont désormais agricoles.

La liste des activités décrites pendant les débats correspond à celles qui sont passées au régime du Bénéfice agricole en 2004.

Sont aujourd'hui agriculteurs : les éleveurs, les centres équestres, les entraîneurs de chevaux de course.

Il s'agit de la seule activité agricole reliée au monde sportif par le biais de la Fédération française d'équitation dont les centres équestres sont adhérents.

1.2 Les courses

1.2.1 La tutelle de l'Etat

Les quatre Ministères de l'Agriculture, des Finances, de l'Intérieur et du Budget interviennent dans la législation, la réglementation, la gestion, le contrôle des courses et des organismes auxquelles elles sont confiées.

1.2.2 Les sociétés mères

L'activité des courses en France est organisée par les « sociétés mères » : France Galop pour les courses au Galop, le Cheval Français pour le trot.

Ces sociétés :

- gèrent les grands hippodromes parisiens et quelques hippodromes de province (Deauville et Chantilly pour France Galop, Cabourg pour le Cheval Français),
- définissent la politique d'élevage,
- gèrent et enregistrent l'organisation des courses, les engagements, les gains et leur distribution,
- enregistrent les casaques des propriétaires,

- distribuent les autorisations (entraîneurs, jockeys, drivers, gentleman...),
- réglementer les courses par leurs Codes des Courses approuvés par le Ministère

Les sociétés mères sont organisées comme des inter professions avec une parité établie entre les socio-professionnels (éleveurs, propriétaires, entraîneurs, jockeys et drivers) et les membres des sociétés de courses, élus par la base pour 4 ans. L'Assemblée de chaque Société mère réunit au total 50 membres et le Conseil d'Administration 12 membres.

1.2.3 Les sociétés de courses

La Fédération nationale des courses et les dix fédérations régionales fédèrent les sociétés des courses locales, associations loi 1901 agréées par le Ministère de l'Agriculture, composées de bénévoles qui organisent les courses de province et les paris. Elles accueillent le public, les professionnels et les propriétaires sur les hippodromes dont elles sont soit propriétaires soit locataires.

L'organisation des courses nécessite un entretien des équipements régulier et technique (pistes), et l'engagement de nombreux bénévoles et vacataires les jours de courses.

La Fédération Nationale (association Loi 1901) a un budget annuel financé à parité par les sociétés mères. Elle définit la politique commune de l'institution des courses, fixe les orientations budgétaires, propose le calendrier des courses, organise la lutte anti-dopage et gère le Fonds Commun des Courses issu d'une partie du prélèvement légal sur les enjeux (91,5 M€ en 2003).

Les Fédérations régionales proposent le calendrier des courses pour les hippodromes de leur région, suivent les projets de restructuration, rénovation d'hippodromes, voire fermeture ou création d'hippodromes, encouragent les sociétés de courses dans leurs animations, en partenariat avec la Fédération nationale.

En PACA, 12 sociétés des courses gèrent les 12 hippodromes.

La Fédération régionale des courses du Sud-Est est une association Loi 1901. Monsieur Rubens Crémieux en est le Président et Madame Torilloux la directrice. Cette structure fédère les 12 hippodromes de PACA plus celui de Nîmes.

1.2.4 Les Comités et Conseils du Trot et du Galop

Pour pouvoir retrouver la parité existante dans les sociétés mères au niveau des régions, des comités du Trot et du Galop et des Conseil régionaux du Trot et du Galop ont été créés.

Le Comité du Trot et le Comité du Galop sont composés uniquement de socioprofessionnels élus par leur pairs pour 4 ans. Dans chaque comité, on compte :

6 propriétaires,
4 éleveurs,
3 entraîneurs
1 jockey

Chaque Comité régional élit ensuite son Conseil régional correspondant.

Les 14 élus élisent à leur tour 6 membres du bureau qui désignent le président.

Les 6 membres du bureau votent pour élire 6 membres socioprofessionnels et 6 membres des sociétés de courses pour constituer le Conseil régional du Galop et le Conseil régional du Trot.

En PACA,

- Le Comité du Trot est présidé par Monsieur Julien, entraîneur,
- Le Comité du Galop est présidé par Monsieur Eyvaso, propriétaire.
- Le Conseil du Trot est présidé par Monsieur Rubens Crémieux, également Président de la Fédération Régionale des sociétés de courses,
- Le Conseil du Galop est présidé par Monsieur Yves Jacquin, président de la Société des Courses de Salon de Provence.

La parité entre socioprofessionnels et sociétés de courses se retrouvent donc au sein de chaque Conseil.

Les Conseils régionaux ont pour vocation d'aborder les sujets techniques d'organisation de courses : améliorations à apporter aux équipements des hippodromes, programmes des courses, etc....

Les Conseils régionaux élisent le Président de la Fédération Régionale des Courses qui est forcément l'un des deux présidents des conseils : lorsque le Président du Conseil du Trot est élu Président de la Fédération, le Président du Conseil du Galop est obligatoirement vice-président de la Fédération, et vice-versa.

Les prochaines élections auront lieu en novembre 2007.

1.2.5 Les propriétaires

Schématiquement, ce sont les clients des entraîneurs, c'est-à-dire les personnes ayant acheté un cheval de course (trotteur ou galopeur) ou ayant des parts dans un cheval, qui le confie à un entraîneur pour le préparer aux courses. Le propriétaire paye la pension, le travail d'entraînement et le jockey qui monte le cheval en course, et encaisse les gains éventuels des courses si son cheval est « à l'arrivée ». Le propriétaire achète un cheval (ou une part) pour son plaisir ; c'est un loisir à risque financier puisqu'on est jamais sûr des gains de son cheval en courses. Mais les propriétaires sont passionnés par les chevaux et les courses.

Les propriétaires sont organisés au niveau national dans des syndicats de propriétaires.

An niveau régional en PACA, Monsieur EYVASO représente le Syndicat des propriétaires de chevaux de courses au galop.

Les propriétaires sont des socioprofessionnels de la filière courses, et représentés à ce titre dans les Comités régionaux et les Conseils régionaux des courses.

1.2.6 Les parieurs et les paris

Les parieurs sont les clients des hippodromes et des courses. Ils alimentent par leurs paris l'ensemble de la filière du cheval grâce au reversement d'une part des paris engagés aux différents organismes du monde des courses et du cheval (50% du prélèvement légal, représentant lui-même 28% des enjeux).

Le PMU organise la collecte et la redistribution des paris hors hippodromes. C'est aujourd'hui un GIE dont les membres sont les sociétés mères et les sociétés de courses. La tutelle de l'Etat s'exerce par le Ministère du Budget et de l'Agriculture. Le PMU est une des 50 plus grandes entreprises françaises. Il est organisé en 5 directions régionales et 27 agences.

PACA dépend de la région du Sud-Est dont le siège est à Lyon.

- L'agence de Nice, dont le directeur est Monsieur TERRANGLE, s'occupe des points de vente du Var, des Hautes-Alpes et des Alpes Maritimes ;
- L'agence de Marseille, dont le directeur est Monsieur de VILLENEUVE, s'occupe des points de vente des départements des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse.

Les paris sur les hippodromes (PMH) sont collectés par le GIE PMH et des entreprises prestataires de services pour les sociétés des courses.

1.2.7 Les éleveurs

Ce sont eux qui font naître les chevaux de courses et qui détiennent les juments reproductrices. Les orientations de la politique de l'élevage sont données par les Sociétés mères dont la mission première est l'amélioration de la race.

Les éleveurs sont :

- soit des amateurs qui élèvent pour leur plaisir et par passion et qui détiennent une ou deux juments chez eux (éleveur avec sol) ou en pension dans un élevage important (éleveur sans sol),
- soit des professionnels dont c'est le métier d'élever des chevaux de courses. Ils n'y en a pas en PACA.

Les éleveurs (amateurs et professionnels) sont regroupés en syndicats (associations Loi 1901) dont l'objectif est de promouvoir la race et les ventes de chevaux.

En PACA, l'Association des éleveurs de chevaux de sang du Sud-Est regroupe les propriétaires de juments de pur-sang résidant en PACA et Languedoc-Roussillon.

Elle est présidée par Monsieur Denis Bensussan. Celui-ci est également le Président du Conseil des Chevaux de PACA.

1.2.8 Les entraîneurs

On peut distinguer les entraîneurs professionnels et les entraîneurs amateurs qui n'ont le droit d'entraîneur qu'un nombre très limité de chevaux. Le métier d'entraîneur est réglementé dans le Code des courses et il faut une licence d'entraîneur, délivré par les Sociétés Mères du Trot et du Galop pour pouvoir l'exercer.

Les entraîneurs professionnels détiennent :

- soit une licence d'entraîneur public (entraînent un nombre illimité de chevaux appartenant à des tiers),
- soit une licence d'entraîneur particulier (est salarié d'un propriétaire de chevaux),

Les entraîneurs amateurs ont :

- soit une autorisation d'entraîner (ne peut entraîner que ses propres chevaux en nombre limité).
- Soit un permis d'entraîner.

Les entraîneurs professionnels sont regroupés dans des syndicats nationaux qui représentent la profession auprès des pouvoirs publics, agissent pour la défense de leur métier sur les plans social, fiscal, juridique, et forment et informent leurs adhérents.

- L'Association nationale des entraîneurs de chevaux de courses au galop en France a un délégué régional en PACA : Monsieur Kevin BORGEL à Cabriès.
- Le Syndicat national des entraîneurs, drivers et jockeys de chevaux de courses au trot a un représentant régional en PACA : Monsieur Yannick-Alain BRIAND à Fuveau.

La représentation professionnelle est significative puisque presque la totalité des entraîneurs professionnels sont adhérents à l'un de ces deux syndicats.

En PACA, les 26 entraîneurs professionnels de Galop sont installés pour la plupart au Centre d'entraînement de Cabriès, qui dispose de toutes les installations adaptées.

Les 62 entraîneurs de trot professionnels sont disséminés dans la région, avec une concentration d'une dizaine à l'hippodrome de Cagnes sur Mer et à celui de Salon de Provence, en résidents sédentaires.

1.2.9 Les jockeys

Ils montent ou mènent les chevaux à l'entraînement et en course. Ils disposent d'une licence délivrée par la Société Mère du Trot ou du Galop.

1.2.10 La formation

La formation aux métiers des courses, lads, jockeys, drivers, est assurée par un organisme national, l'AFASEC, financé par les centimes des gains des parieurs. En PACA, l'AFASEC a un centre de formation important à Cabriès, qui forme un effectif d'environ 80 jeunes en alternance, à partir de 14 ans à l'entrée en quatrième.

Le responsable des jeunes en formation à Cabriès est Monsieur Montailier.

1.3 Le loisirs et le sport

Ce secteur a été rattaché à part entière au monde agricole en février 2005. (Loi sur les territoires ruraux).

1.3.1 Les établissements équestres

Ils comprennent les centres équestres, les écuries de propriétaires, les fermes équestres, les centres de tourisme équestre, les centres de vacances, les poney-clubs.

Ils revêtent plusieurs formes juridiques :

Soit des entreprises privées (entreprises individuelles, SARL, agriculteurs, etc.) : environ 70% de l'ensemble

Soit des associations Loi 1901

Soit des régies de collectivités

Soit des établissements publics de l'Etat

Les établissements équestres sont regroupés dans une organisation professionnelle agricole : le Groupement Hippique National. Celui-ci organise les employeurs du champ de la Convention collective nationale du personnel des Centres Equestres et gère les relations de la profession avec les Ministères du Budget et de la l'Agriculture. Cette organisation est membre fondateur de l'interprofession FIVAL. Elle a des représentations régionales dans certaines régions. En PACA, le représentant régional du GNH est Marie MOYA du centre équestre d'Avignon.

La majorité des centres équestres sont membres adhérents de la Fédération Française d'Equitation, agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports pour organiser le développement de l'équitation dans les clubs et le sport.

La FFE centralise les données sur les pratiquants en équitation (licenciés), les membres, les concours, les gains obtenus en concours par les cavaliers, les diplômés de Brevets fédéraux.

La représentation régionale de la Fédération Française d'Equitation est le Comité régional d'Equitation.

En PACA, deux Comités régionaux couvrent la région :

le Comité régional d'équitation de Provence, présidé par Monsieur Jean-Claude Savournin ;

le Comité régional d'Equitation de Côte d'Azur est présidé par Monsieur Pierre Petit (depuis juillet 2005).

Les CRE organisent le calendrier des compétitions de tous les niveaux, développent des formations de bénévoles et juges sportifs, organisent la formation des Brevets fédéraux (Brevet d'Animateur Poney et Accompagnateur et Guide de Tourisme Equestre jusqu'en août 2007), participent aux discussions sur la formation professionnelle (Brevet professionnel JEPS : monitorat).

1.3.2 La formation professionnelle

La formation professionnelle, le financement des formations et les jurys forment l'objet de la Commission Paritaire régionale pour l'emploi des entreprises équestres (CPRE-EE), dont Marie Moya est la présidente.

Les organismes de formation professionnelles sont financés pour les formations qu'ils organisent par les fonds des OPCA et du Conseil Régional de PACA.

La DRJS et la DRAF contrôlent le contenu des formations et participent aux jurys paritaires.

1.3.3 Les organisateurs de concours et événements sportifs

Les organisateurs de concours sont majoritairement des associations Loi 1901 affiliées à la Fédération Française d'Équitation.

Elles organisent les concours dans différentes disciplines (17 au total) et dans différents niveaux.

Les organisateurs de concours existent dans les Comités régionaux d'équitation au niveau des « Comités Compétitions ». Des commissions techniques sont créées dans les Comités régionaux par discipline pour promouvoir la pratique et les événements dans ces disciplines (ex : commission concours complet, commission endurance, etc..)

1.3.4 Les éleveurs

Les éleveurs de chevaux de sport, de loisirs et des races régionales sont regroupés par association de races pour promouvoir la race, définir des plans d'élevage, centraliser les offres de ventes de chevaux, organiser des formations d'éleveurs. Ces missions diffèrent d'une association à l'autre en fonction de ses effectifs, de ses moyens, de l'aide apportée par Les Haras Nationaux ou par un autre organisme (le Parc Naturel Régional de Camargue par exemple).

Leur zone d'influence est soit nationale (Association du Cheval Camargue) soit correspond à la circonscription d'Uzès des Haras (PACA + Languedoc-Roussillon).

Race	Nom de l'association	Président
Selle Français, Anglo-arabe	Syndicat des éleveurs de chevaux de selle du midi méditerranéen – SEMIME	Michel ROBERT pour PACA
Camargue	Association des éleveurs de chevaux de race Camargue	Marc JALABERT
Lusitanien	Association Française des chevaux Lusitaniens	Sauveur VAISSE
Haflinger	Association française du Haflinger, délégation régionale	Dominique HAUSWIRTH
Shetland	Groupement des éleveurs de poneys Shetland – délégation régionale	Françoise CHOROT
Pur-Sang Arabe	Fédération du Sud-Est des éleveurs de chevaux arabes	Marc VERAY
Traits	Fédération de Provence du Cheval de Trait	Roger EMILANI
Endurance (Arabes et demi-sang arabes)	Groupement pour l'élevage des chevaux d'endurance	François ATGER
Ane de Provence	Association de l'âne de Provence	Daniel BIGNON
Mérens	SHERPA PACA	Jacques RIGUCCINI

Les associations rassemblent tous les éleveurs passionnés de leur race, mais ne font pas la distinction entre éleveur amateur et éleveur cotisant aux structures agricoles et professionnelles.



Schéma niveau national

